

Travailleurs à temps partiel des collèges

Portrait actuel

Mars 2007

L'enjeu : La *Loi sur les négociations collectives dans les collèges*, qui avait été adoptée en 1975, interdit aux travailleurs à temps partiel des collèges de l'Ontario de négocier collectivement. L'Ontario est la seule province où les travailleurs à temps partiel des collèges se voient refuser ce droit. Pire encore, ces travailleurs sont uniques vu que les travailleurs à temps partiel des universités, des établissements de soins et des régies d'alcool, entre autres, ont le droit de se joindre à un syndicat ou d'en former un, et le font. On compte actuellement 17 000 travailleuses et travailleurs à temps partiel dans les vingt-quatre collèges communautaires de l'Ontario. Ces mêmes collèges ne comptent que 15 000 employés à temps plein.

Évenements récents :

En novembre 2006, des délégués de tous les collèges communautaires de l'Ontario se sont rencontrés pour former l'Organisation des employés à temps partiel et de session des collèges d'arts appliqués et de technologie (OPSECAAT) et ont adopté des statuts et élu un conseil exécutif pour défendre les droits des travailleurs à temps partiel des collèges.

Également en novembre 2006, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a fait des reproches au gouvernement de l'Ontario et lui a recommandé de se dépêcher de « prendre des mesures législatives, en consultation avec les partenaires sociaux, afin d'assurer que le personnel scolaire et de soutien à temps partiel des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario jouisse du droit d'organiser et de négocier collectivement, comme tout autre groupe de travailleurs. » Jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas bronché.

À la mi-janvier 2007, l'OPSECAAT a lancé une campagne d'adhésion à travers les collèges communautaires de l'Ontario. Sous tous ses aspects, cette campagne ressemble à une campagne syndicale, et elle est une des plus importantes campagnes d'adhésion de l'histoire du mouvement ouvrier ontarien. Elle se terminera à la fin du semestre scolaire d'hiver.

Nos préoccupations incluent :

Nous avons rencontré le Conseil de la rémunération et des nominations dans les collèges – qui négocie les conventions collectives du personnel scolaire et de soutien à temps plein des vingt-quatre collèges communautaires – et nous avons déposé les six revendications immédiates suivantes :

- un protocole visant l'embauche et la conservation des travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges de l'Ontario, y compris une politique d'affichage de ces postes;

- un processus pour gérer les plaintes et les griefs des travailleurs à temps partiel des collèges;
- des grilles salariales et échelles salariales standardisées dans tous les collèges pour le personnel scolaire et de soutien à temps partiel et de session;
- de la recherche sur les avantages sociaux des travailleurs à temps partiel et de session dans les collèges;
- une proposition d'amélioration et de standardisation des conditions de travail des travailleurs à temps partiel et de session des collèges de l'Ontario;
- un plan pluriannuel pour la conversion des travailleurs à temps partiel et de session des collèges communautaires en travailleurs à temps plein.

La **qualité de l'éducation** est également un des grands soucis des travailleurs des collèges. On observe de plus en plus, au sein du système collégial communautaire, ce qu'on pourrait appeler le syndrome du tourniquet. Les gens arrivent, obtiennent une formation tout à fait adéquate, se découragent et s'en vont. Et une nouvelle équipe arrive. Si seulement 20 pour cent des travailleurs des collèges communautaires travaillaient à temps partiel, la situation ne serait pas si grave. Mais quand on a 8 500 employés du personnel enseignant à temps partiel et de session et 8 500 travailleurs de soutien à temps partiel qui vont et viennent à un rythme toujours plus grand et alarmant, le problème est évident.

Les **solutions** sont relativement simples.

D'abord, **il faut que le gouvernement amende la Loi sur les négociations collectives dans les collèges** pour permettre aux travailleurs à temps partiel de négocier collectivement, « comme tout autre groupe de travailleurs », tel que le réclame l'OIT.

Ensuite, **le gouvernement doit donner plus d'argent aux collèges de l'Ontario**; d'autant plus que l'insuffisance de fonds affecte tout particulièrement les travailleurs à temps partiel. L'analyse de la conjoncture réalisée en 2006 par l'Association des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (ACAATO) révèle qu'en dépit des augmentations des Libéraux, l'Ontario est encore numéro neuf sur les dix provinces en ce qui concerne les fonds versés par étudiant à temps plein. Les collèges de l'Ontario reçoivent un misérable soixante-dix pour cent du revenu national moyen par étudiant à temps plein. D'autre part, même en Ontario, le réseau des collèges est le « pauvre cousin » du système d'éducation. Les collèges reçoivent 7 313 \$ par étudiant à temps plein, alors que dans les écoles secondaires et les universités, ces chiffres sont respectivement de 8 079 \$ et 11 784 \$.

Les **travailleurs à temps partiel des collèges** savent que ce problème chronique d'insuffisance de fonds dans les collèges ontariens résulte d'une faille dans une loi qui permet aux collèges d'accéder à un groupe de travailleurs exploités et sous-payés, incapables de se défendre! Il faut que ça cesse. Ça va cesser. Nous mettrons en branle tous les moyens disponibles pour que ça cesse. Parce que nous savons que **l'Ontario peut – et doit – faire mieux.**